

## **EXPULSION D'UNE JEUNE HANDICAPÉE POUR SUD, C'EST NON !**

Le 15/03/2024, il a été mis fin par l'Association ADAPEI 01, à l'accueil et l'accompagnement d'une jeune fille accueillie depuis 4 ans à l'IME le Prélion de Péronnas tombant sous le coup d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (O.Q.T.F.).

La fédération SUD Santé Sociaux s'associe au syndicat SUD Santé Sociaux 01 et dénonce la collaboration sans faille de l'ADAPEI 01, Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales, dans sa participation à l'expulsion hors du territoire français d'une jeune bénéficiaire porteuse d'un handicap mental, en situation irrégulière, inscrite et accueillie au sein de son établissement IME le Prélion depuis 4 ans.

A aucun moment l'Association ADAPEI 01 n'a manifesté et cherché à mobiliser ses adhérents et ses professionnel·les contre cette mesure d'expulsion et mis en avant la protection et l'accompagnement d'une personne porteuse d'un handicap mental.

La fédération SUD Santé Sociaux et le syndicat SUD Santé Sociaux 01 dénonce l'application zélée et méthodique de la Loi « DARMANIN », par l'Association ADAPEI 01, bien loin des valeurs humanistes portées par l'Association et sa Présidente.

La Fédération Sud Santé Sociaux s'inquiète de la généralisation des arrestations qui pourraient intervenir dans les établissements de santé, sociaux, médico-sociaux, et/ou d'éducation visant à expulser des personnes en situation de faiblesses et de fragilité sous couvert de satisfaire un électorat populiste.

La Fédération rappelle la tradition humaniste des associations de ce secteur et les appelle à résister systématiquement à ces expulsions intolérables.

*Réunie en conseil fédéral à Blériot Plage les 27, 28 et 29 mars 2024, la fédération SUD Santé Sociaux adopte unanimement la condamnation de cette expulsion.*

